

27 jan 2023 -16:31

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2023

## Octroi d'une garantie de l'État dans le cadre de l'assistance financière européenne à l'Ukraine

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à soutenir l'aide de l'Union européenne à l'Ukraine en apportant une garantie de la Belgique pour les prêts accordés à l'Ukraine.

Dans le cadre de l'aide octroyée à l'Ukraine et de sa reconstruction, l'Union européenne a annoncé l'octroi d'une aide macrofinancière (AMF) exceptionnelle sous la forme de prêts, dont 6 milliards ont déjà été payés ou approuvés.

L'Union européenne doit cependant emprunter sur les marchés financiers pour financer cette aide. Compte tenu des défis auxquels l'Ukraine fait face et du risque de non-remboursement, l'octroi de garanties pour ces prêts est essentiel pour préserver le niveau élevé de solvabilité de l'Union. La Commission européenne propose de prévoir une couverture budgétaire de 70 % dans les budgets européen et nationaux.

Le budget de l'UE fournit une protection contre les premières pertes à hauteur de 9 % via le Fonds commun de provisionnement (FCP) et les États membres fournissent une garantie supplémentaire pour les 61 % restant (3,66 milliards d'euros).

Les États membres ne doivent pas fournir les montants à l'avance ; il ne sera fait appel aux garanties que dans le cas où l'Ukraine ne rembourse pas et si la garantie européenne est épuisée.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)